



### III CONGRÈS COLOMBIEN DE PHILOSOPHIE

Avec le nouveau millénaire, l'activité de la SCF s'est peu à peu diversifiée et intensifiée, mais l'organisation périodique de rencontres académiques constitue une priorité et continue à marquer l'identité de cette société. Cette vocation s'est confirmée et renforcée avec la décision opportune, adoptée en 2004, de créer le *Congrès colombien de philosophie*. Au début du nouveau millénaire, le développement significatif et la qualification remarquable du travail philosophique dans notre pays pendant les dix dernières années exigeaient la création d'une institution en accord avec les nouvelles exigences d'une communauté philosophique qui comme la nôtre, a expérimenté dans les dernières années, une profonde rénovation comme résultat de l'impact positif d'un soutien croissant et approprié à la recherche et d'une internationalisation accélérée de ses activités.

La décision de la SCF d'apporter à la création et à la consolidation du Congrès colombien de philosophie, son expérience et un pouvoir de convocation lentement acquis, a été mise en pratique de façon rigoureuse et avec un grand succès pendant les cinq dernières années, comme le démontre l'organisation du I Congrès colombien de philosophie réalisé à Bogota (Université Tadeo Lozano), celle du II Congrès de philosophie réalisé à Cartagène (Université de Cartagena) et les préparatifs pour le III Congrès de philosophie qui aura lieu du 19 au 22 octobre 2010 dans la ville de Cali., en collaboration avec l'Université du Valle, et plus particulièrement avec l'appui de son important Département de philosophie.

La troisième version du congrès de philosophie construite à partir de l'expérience positive des deux congrès antérieurs et prenant cette dernière comme fondement à l'intention, comme l'on est en droit de l'attendre, de se fixer des objectifs encore plus élevés. En respectant les règles antérieures, (consignées dans le [Règlement général du Congrès de philosophie](#)), le III Congrès colombien de philosophie a élaboré un [Règlement spécifique](#) dans lequel sont décrites les innovations et les constantes : sans priver le III Congrès colombien de philosophie de son identité propre, il s'attache à préserver la continuité avec ses deux homologues antérieurs. Le [programme du III Congrès de philosophie](#) maintient les quatre modalités d'échange académique pratiquées et mises au point au cours des deux congrès précédents : séances plénières, symposiums, séances thématiques et présentation de publications. De plus, le programme préserve la relation de proportionnalité que l'on

a voulu établir depuis les versions antérieures, entre l'exposé « exemplaire », au cours de symposiums et de séances plénières, du travail le plus accompli des membres de la Société colombienne de philosophie les plus renommés et, au cours de nombreuses séances thématiques, l'exposition moins élaborée - sur le mode de brèves interventions - du travail "en cours" des autres membres actifs de la communauté philosophique (majoritairement constituée, mais non exclusivement, par ses membres les plus jeunes se trouvant au meilleur moment de leur étape de formation).

Les organisateurs sont persuadés que le III Congrès colombien de philosophie sera une réussite du point de vue académique. Il existe en effet de nombreux indices nous permettant aujourd'hui de le prédire: l'internationalisation de nos départements et instituts de philosophie, la croissante mobilité académique des professeurs et des étudiants, le retour d'un nombre croissant de philosophes avec des diplômes de troisième cycle, la création, la consolidation et la multiplication des groupes de recherche avec des projets, la qualification de l'enseignement de la philosophie dans l'éducation secondaire (avec l'introduction prudente de la "philosophie pour les enfants" dans l'école primaire) et la plus grande et meilleure projection de la production philosophique jusqu'à son environnement le plus proche (la ville, la région, le pays) au rythme d'un nouveau développement des activités menées par l'université en association avec la collectivité locale et régionale.

16/01/2010